

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

A CENDRIEUX A 20 HEURES 30

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, LALOT Benjamin, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, COLET Bastien

Excusés : PERROT Laurence pouvoir à DUCENE Philippe
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
PRIAT Vanessa pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine
FRANCERIES Julie pouvoir à AGRAFEUIL Liliane
BIJOU Clément pouvoir à COLET Bastien
CAILLAUD Catherine

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Cette réunion s'est tenue dans le respect des consignes particulières édictées dans le cadre sanitaire de lutte contre la COVID19 : organisation, gestes barrières, règles sanitaires, ...

La présence du public est limitée.

La séance sera assurée en audio via la page Facebook de la commune.

I FONCTIONNEMENT

Personnel

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent affecté principalement aux écoles et au ménage de la mairie de Cendrieux n'a pas repris le travail depuis le 1^{er} septembre 2017, à la reprise de la compétence école par les communes.

Après trois ans d'arrêt maladie et après les avis du comité médical et du comité technique paritaire, le Maire a reçu l'agent qui, conformément à la législation, a été licencié pour « inaptitude absolue et définitive aux emplois du grade d'adjoint administratif et à toutes fonctions » avec effet au 28 novembre 2020.

Le montant des indemnités de licenciement et congés payés s'élève à 7 396,07 €.

Il est nécessaire de provisionner le budget école de cette somme.

Action Santé

Madame Cécile ESCARMANT, conseillère municipale déléguée à la santé, propose un projet de santé comprenant quatre actions :

- une association d'usagers de la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), type Loi 1901
- des ateliers d'éducation thérapeutiques
- un guide du mieux vieillir
- la création d'une CPTS (une communauté professionnelle territoriale de santé).

Elle indique qu'une réunion est prévue avec les différents partenaires le 25 novembre.

Maison France Service

Le Maire indique que la Maison des Services au Public de Sainte-Alvère a obtenu la labellisation "Espaces France Services".

Par cette labellisation, c'est l'Etat qui met à disposition et forme le personnel chargé d'aider le public dans ses démarches en ligne avec les différents partenaires.

MAM

Madame BENCHAREL indique que les deux assistantes maternelles qui avaient été les premières candidates pour occuper la MAM ont abandonné le projet.

Deux autres assistantes maternelles ont demandé à reprendre le dossier. Elles sont venues visiter les locaux et entrepris les démarches nécessaires pour obtenir leur agrément.

Citoyens d'honneur

Le Maire informe que le conseil municipal que, comme toutes les entreprises, la FEDD subit la crise sanitaire liée au Covid-19 mais que ses dirigeants font le maximum pour maintenir l'emploi.

Le conseil municipal décide de nommer citoyens d'honneur de Sainte-Alvère les trois dirigeants : Cédric DELAGE, Marie-Lydie AUBURTIN et Christophe AUBURTIN.

II ECONOMIE – FINANCES

Avancement des travaux

Monsieur Alain Langlais fait le point sur l'avancement des travaux :

Logements Cendrieux

Réception des travaux faite

Reste la mise en service des compteurs électriques le 4 novembre.

La location sera ensuite possible

Vestiaires Foot

Les travaux ont pris un peu de retard mais seront terminés pour le 31 décembre.

Travaux église de Saint-Laurent des Bâtons

L'architecte a fait une nouvelle visite avant de préparer le document permettant de lancer l'appel d'offres prévu pour la mi-novembre.

Travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry (carrefour avec la rue Balzac)

Une réunion avec les concessionnaires des différents réseaux est fixée au 2 novembre.

Subventions 2020

Le Maire donne lecture du tableau des subventions obtenues en 2020 qui s'élèvent à 207 717,00 € sur le budget général de la commune.

Décisions budgétaires modificatives

Le Maire fait un bilan financier des travaux et propose des décisions modificatives pour financer le dépassement par rapport aux prévisions budgétaires de certains chantiers.

Travaux supplémentaires	Diminution de crédits
Centre bourg de Cendrieux Tranche 1 et 2 50 452,00 €	Travaux rue Jules Ferry 50 452,00 €
Hauts du Château Tranche 1 et 2 9 458,00 €	Travaux rue Jules Ferry 9 458,00 €
Salle culturelle de Cendrieux 2 138,00 €	Achat de matériel 2 138,00 €
Vestiaire foot de Cendrieux 22 686,92 €	Subvention DETR 2020 22 687,00 €
Chapelle Saint-Maurice 18 656,70 €	Priorité budget 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

Avenant en moins au marché "Travaux du centre-bourg Cendrieux"

Le conseil municipal à l'unanimité annule la tranche 3 du marché de Jean-Christian : carrefour avec la Départementale.

Compte rendu de décision :

Conformément à sa délibération des missions complémentaires, le Maire rend compte des décisions prises entre deux conseils municipaux :

Date	Chantier	Objet et montant
09/09/2020	Vestiaires Lot charpente bois SARL Lavergne	Remplacement de certains matériaux ; pas d'impact sur le montant
30/09/2020 Et 02/10/2020	Vestiaires Lot plâtrerie isolation Entreprise VALIANI Avenants 1 et 2	Avenants en moins : 1596,48 € TTC Avenants en moins : 492,00 € TTC
11/09/2020	Logements Cendrieux Lot peinture Ent. STAP Dordogne	Avenant en plus Travaux supplémentaires Logement 2 : 995,00 €
20/10/2020	Chapelle Saint-Maurice Lot Maçonnerie	1 030,32 €

Fondation du Patrimoine

Le Maire informe le conseil municipal que deux dossiers sont déposés à la Fondation du patrimoine pour recueillir des subventions des particuliers et des entreprises :

- le chemin de croix de l'église de Sainte-Alvère dont la restauration s'élève à 3 432,00 €
- l'intérieur de la chapelle Saint-Maurice dont le montant des travaux est estimé à 100 000 €.

Télécentre et salle de formation : bilan

Le Maire donne lecture du bilan de fréquentation 2020 de ces équipements qui constituent un vrai service en milieu rural :

- Télécentre : 34 demi-journées (été + petites vacances)
- Salle de formation : 14,5 jours

Tarif salle de formation

Le conseil municipal accepte de fixer un nouveau tarif pour la salle de formation pour des locations à la semaine soit :

300 € pour 4 jours si location à la semaine.

Remboursement de frais

Le conseil municipal accepte de rembourser des frais avancés pour de menues dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune :

- à Philippe BUREY pour le spectacle du 25 août : 213,00 €
- à Madame Marie-Christine BENCHAREL pour l'achat de fournitures nécessaires à l'entretien de logements : 29,80 €

PMAVEP

Le Maire rappelle qu'un cabinet spécialisé avait réalisé pour la commune (les trois villages) un document recensant et chiffrant la mise aux normes des voies et espaces publics à réaliser.

Cette réalisation se fait pour certains au fur et à mesure des travaux de centres-bourg et logements, pour d'autres il y a lieu de le faire par étapes.

Monsieur Langlais et Madame CHAUMETON avaient préparé avec la commission Handicap, une liste des travaux prioritaires à réaliser dans ce cadre.

Ils présentent ces travaux dont le montant s'élève à 27 495,00 €.

Le Conseil Municipal approuve ce choix qui sera proposé lors de l'élaboration du budget 2021.

Demande de subventions – Projets 2021

Le Maire donne lecture des projets de travaux d'investissement 2021 sur les trois villages proposés par la commission des finances.

Le conseil municipal approuve sur principe la réalisation de ces travaux et mandate le Maire pour solliciter les subventions auprès des différents organismes ou partenaires financiers.

Crise sanitaire - Exonérations

Le Maire expose au conseil municipal qu'avec les nouvelles mesures sanitaires liées au Covid 19 qui entrent en vigueur dès le 30 octobre 2020, c'est une nouvelle épreuve économique à laquelle devront faire face certains commerces.

La commune à son niveau peut agir sur les locations ou droit de stationnement qu'elle perçoit.

Il propose, comme cela a été fait lors du 1^{er} confinement en mars-avril 2020 d'accorder une exonération :

- de la location de la licence IV (deux restaurants : un à Sainte-Alvère et un à Cendrieux)
- du droit relatif au permis de stationnement accordé pour les terrasses (restaurants la P'tite Factory et le Dix, le chocolatier et le bar tabac de Ste Alvère) pour le mois de novembre 2020 et jusqu'à la réouverture possible des bars et restaurant.

Les Membres du conseil municipal acceptent la proposition du Maire.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu

Madame BENCHAREL Marie-Christine fait un compte-rendu de la réunion Développement Durable en date du 16 octobre.

Nouveau membre

Le Maire indique que Madame Marianne BAISIER, nouvelle habitante, a fait part de son souhait d'intégrer la commission développement durable.

Le conseil municipal approuve cette nomination.

IV ECOLE-CANTINE

Centre de loisirs

Madame BENCHAREL rend compte de la fréquentation du centre de loisirs des mercredis et vacances en 2019 et en 2020.

On constate une augmentation de la fréquentation en 2020. Le CLSH est de la compétence du Grand Périgueux mais la commune y apporte une contribution financière.

Effectifs scolaires

117 enfants de plus de trois ans étaient inscrits à la rentrée de septembre 2020.

L'école fonctionne en respectant les règles du protocole scolaire consultable sur le site internet de la commune.

Achat de jeux

Une enveloppe de 2 000 € a été attribuée à l'achat de jeux extérieurs pour l'école de Cendrieux (table de ping-pong, cages de but, paniers de basket, cordes à sauter et ballons).

IV CULTURE/TOURISME ET SPORT

Culture

Le Maire fait un bilan des animations :

- Soirée lectures musicales aux Jardins es Liens de Sainte-Alvère

25 août, complet (177 personnes)

- Spectacle d'ouverture de la salle culturelle

Pièce de théâtre "Ce matin la Neige", 3 octobre, complet (120 personnes)

Le coût de ces deux spectacles revient pour la commune à la somme de 4 784,00 €.

(Gratuit pour le public)

Sport

Le conseil municipal valide le principe de créer un règlement intérieur à signer par les utilisateurs des vestiaires.

Un référent par organisateur ou club devra faire respecter ce règlement.

Tablette tactile à l'office du tourisme

Une tablette tactile (27 pouces) "Kelmis" (entreprise Kalkin de Clermont-Ferrand) a été installé au BIT (Bureau d'Informations Touristiques) de Sainte-Alvère le 15 octobre, ainsi qu'à l'office de tourisme du Grand Périgueux une semaine avant.

Elle a deux fonctions essentielles :

- reprise des éléments du site internet de l'office du tourisme du Grand Périgueux : agenda des manifestations, où dormir où se restaurer, que voir, que faire.

- découverte des randonnées : visualisation sur une carte 3D des sentiers de randonnées sur le territoire du Grand Périgueux.

Compte rendu Durestal

Monsieur Le Roux et Monsieur Ducène font un compte-rendu de la réunion au Grand Périgueux relative à la création d'un centre départemental de la mémoire.

Ils indiquent que dans ce cadre le cabinet Eugène rédige une étude sur le site de Durestal.

V FOIRES ET MARCHES

Prix Ragueneau

Le prix Ragueneau qui allie truffes et vins est prévu pour janvier 2021 si les circonstances le permettent.

Poissonnier

Marie-Christine BENCHAREL indique que le poissonnier avec qui elle avait pris contact met au point un service de "casier" à la carte à livrer une fois par semaine à l'épicerie du village de Sainte-Alvère et à la Bruyère qui rit (en même temps que les "paniers" de légumes).

Il s'agit d'un pêcheur de Charente qui livrera du poisson frais en fonction des arrivages.

Marché aux truffes

Madame BENCHAREL fait un bilan de la réunion des commissaires qualité/truffes et de la commissaire principale Madame GHOUTI Marie-France.

Elle indique qu'ils ont ensemble préparé l'ouverture du prochain marché en tenant compte des restrictions liées à la lutte contre le Covid-19.

Une demande d'organisation en ce sens a été adressée à la préfecture pour obtenir une autorisation d'ouverture qui serait fixée au 7 décembre.

Marché hebdomadaire

Le conseil municipal valide des demandes d'emplacement de marchands ambulants en dehors du jour du marché, afin de tenir compte des conditions économiques subies par les petits commerces en cette période de crise sanitaire.

Les demandes sont validées par la commission des marchés.

VI LOGEMENTS

Trois nouveaux logements prêts à louer

Les trois logements réhabilités en centre-bourg de Cendrieux sont terminés et pourront être mis en location début novembre : deux logements de type T4 et un logement de type T1.

Les loyers modérés sont fixés par les services de l'Etat et les locataires pourront bénéficier d'aides au logement.

Amélia 2 – Subvention 2020

Madame Michèle BALAINE, référente à l'opération Amélia 2 au Grand Périgueux fait un point sur les dossiers passés en commission.

Elle rappelle que deux dossiers avaient été retenus en réunion du 27 août, une réhabilitation de logement à Sainte-Alvère pour 1 000 € et une autre pour 348,28 €.

Elle propose quatre nouveaux dossiers retenus en commission Amélia : elle expose ces différentes demandes avec un tableau qui montre le montant des travaux engagés et le montant total des aides publiques.

Le conseil municipal valide ces dossiers :

- un à 700,00 €
- un à 165,00 €
- un à 453,55 €
- un à 1 000,00 €

Elle indique que trois autres dossiers sont en cours d'instruction et qu'il manquerait 2 000 € pour satisfaire toutes ces demandes.

Le conseil municipal accepte d'accorder une enveloppe financière de 2 000 € de plus pour 2020 à cette opération Amélia 2.

VII ASSAINISSEMENT

Etat de l'actif

Le conseil municipal approuve l'état de l'actif de l'assainissement ainsi que celui du réseau eaux pluviales et leur transfert à l'agglomération du Grand Périgueux qui en a pris la compétence au 1^{er} janvier 2020.

VIII INTERCOMMUNALITE

Rapports d'activités

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités 2019 :

- de l'agglomération du Grand Périgueux
- du SDE 24

Ramassage des encombrants

Le Grand Périgueux a annoncé la mise en place d'un service de collecte des encombrants deux fois par an. Les modalités seront bientôt disponibles à la mairie.

IX URBANISME

SDIS – Convention de prestation de service

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice TAULOU, le conseil municipal accepte de signer avec le SDIS :

- une convention pour le contrôle technique tous les deux ans des PEI (Point d'Eau Incendie) sous pression
- une convention pour réaliser un schéma communal de recensement des besoins en défense incendie sur la commune.

Fin de la séance